

Suisse

## Röstigraben: Fribourg s'enflamme autour de la nouvelle loi sur le bilinguisme

*Le Canton de Fribourg souhaite permettre aux communes de se déclarer bilingues dès que leur minorité linguistique atteint 10% de la population. Certains francophones y voient une menace.*

Benno Tuchschmid, Nicole Philipp, Emmanuelle Stevan

Antoine Geinoz (à g.) et Alexandre Papaux dénoncent un projet artificiel et coûteux.

Fribourg veut poser une base légale pour que certaines communes du canton puissent adopter le français et l'allemand comme langues officielles. Douze communes fribourgeoises francophones pourraient être concernées par cette nouvelle loi. Les opposants craignent une germanisation et des coûts élevés, tandis que le Conseil d'État voit une occasion économique et culturelle pour le canton.

Au centre du village de Charmey, la laiterie vend du gruyère, des meringues et de la double crème. Impossible de faire plus fribourgeois. Mais dans un joli chalet à l'extérieur du village, on s'inquiète. Une nouvelle loi linguistique pourrait déplacer le Röstigraben au détriment du français et en faveur du suisse allemand. «La paix linguistique dans notre canton est menacée», déclare Antoine Geinoz.

Âgé de 66 ans, il a été secrétaire général de la Direction générale de la santé du canton et a participé à l'élaboration de l'actuelle Constitution cantonale. À ses côtés, Alexandre Papaux, 67 ans, ancien juge cantonal fribourgeois et auteur de plusieurs publications sur le droit linguistique.

Président et vice-président de la communauté romande du Pays de Fribourg, une association qui défend les francophones depuis les années 80, ils interviennent dès que la langue française est en danger. Quand la ville de Fribourg a récemment introduit un logo bilingue, ils sont montés au créneau.

Devant eux, les deux hommes ont étalé des cartes, une multitude de notes et des avis juridiques. C'est leur arsenal intellectuel dans la lutte contre la nouvelle loi sur les langues que le gouvernement fribourgeois élabore et qui crée la polémique.

### Une loi pour définir le statut de commune bilingue

La loi vise à ancrer et à promouvoir le bilinguisme au niveau communal. Aujourd'hui, 120 des 121 communes fribourgeoises ont une seule langue officielle. Désormais, les communes comptant une minorité linguistique significative pourront officiellement adopter deux langues officielles. Ce qui peut paraître anodin pour certains représente un changement considérable pour d'autres. C'est un peu comme si la laiterie du village de Charmey devait soudain vendre des Basler Läckerli ou du fromage d'Appenzell. Pour Antoine Geinoz, «rendre une région francophone bilingue, c'est la germaniser».

Depuis des siècles, le canton de Fribourg se trouve au cœur du conflit linguistique. Le Röstigraben traverse le canton le long de la Sarine et sépare les communes francophones des communes germanophones. Si les blocs linguistiques sont géographiquement stables depuis des siècles, les rapports de

force ont évolué. Depuis le milieu du XIXe siècle, le français domine. À l'échelle cantonale, environ un quart de la population parle allemand. Jusqu'ici, le principe était simple: on cohabite, mais sans trop se mélanger.

La Constitution actuelle, qui date de 2004, établit le bilinguisme du canton et prévoit une loi sur les langues. Mais, depuis, les projets de loi s'enlissent. Le sujet est considéré comme délicat et susceptible de troubler la paix linguistique.

Ailleurs, le bilinguisme constitue un véritable atout. La ville officiellement bilingue de Bienne, dans le canton de Berne, connaît une croissance démographique. De nombreux Romands y trouvent en effet un avantage, notamment les familles qui souhaitent que leurs enfants grandissent dans un environnement bilingue.

### «On ne peut pas imposer le bilinguisme»

Antoine Geinoz et Alexandre Papaux constatent cette évolution. Ils établissent toutefois une distinction nette entre bilinguisme individuel et bilinguisme institutionnel. «Nous trouvons formidable que les familles soient bilingues ou plurilingues. Et nous nous opposons à la réduction de l'enseignement des langues nationales, comme c'est le cas dans certains cantons alémaniques. Mais le bilinguisme institutionnel n'a rien à voir avec l'apprentissage des langues», précise Alexandre Papaux.

Il s'agit de la langue officielle des autorités. Antoine Geinoz ajoute: «On ne peut pas ordonner aux gens d'être bilingues. Et à l'échelle de la Suisse, le français est une langue minoritaire qui subit une pression croissante et qu'il faut protéger.»

Antoine Geinoz (à g.) et Alexandre Papaux craignent que la loi sur le bilinguisme ne crée une «élite».

Ils dressent une longue liste d'effets négatifs: dépenses considérables pour traduire tous les actes officiels, débats en deux langues, double signalisation, communication bilingue des autorités. Ces coûts ne seraient pas chiffrés dans le projet de loi.

Cette situation soulève un enjeu démocratique majeur. De nombreux citoyens non bilingues se retrouvent écartés de la politique locale, en particulier les personnes naturalisées et les étrangers qui jouissent du droit de vote. Cela risque de créer une «élite» à la tête des communes.

Un chiffre les dérange particulièrement dans le projet de loi: 10%. La loi autorise en effet les communes où vit une minorité linguistique représentant 10% de la population à demander la reconnaissance de deux langues officielles.

Selon Antoine Geinoz, cette valeur arbitrairement basse constitue une exception en Suisse. Elle contraint les communes francophones à un bilinguisme institutionnel «artificiel», tandis que les communes germanophones échappent pratiquement à toute adaptation.

### Douze communes concernées

Le conseiller d'État Didier Castella (PLR/FR), responsable du projet de loi, explique que plusieurs scénarios ont été étudiés. Le Conseil d'État propose de permettre à une commune de devenir bilingue si 10% de sa population parle allemand ou

---

français et que la langue minoritaire est également parlée dans une commune voisine. Douze communes seraient concernées. «C'est une bonne moyenne. Nous avons certaines ambitions et souhaitons créer une loi qui soit applicable», souligne-t-il.

Il se dit confiant dans la réussite du projet. «Je crois que la peur d'une «germanisation» n'existe plus que chez une petite minorité bruyante.»

Le moment est venu de concrétiser ce projet. Les mentalités ont évolué. En tant que Romand, il l'affirme: «Si nous pouvons positionner Fribourg comme un pont entre les deux plus grands groupes linguistiques de Suisse, nous en profiterons sur le plan économique et culturel.»

Concernant les coûts, il se montre serein. L'Administration cantonale est bilingue et figure parmi les moins chères de Suisse, selon lui. Grâce aux nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle, les coûts devraient plutôt baisser qu'augmenter à l'avenir.

La loi devrait être soumise au Parlement fribourgeois durant le premier semestre 2026 et entrer en vigueur en 2027, pour autant que personne ne s'y oppose d'ici là.